

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 17650

présenté par

M. Lecoq, M. Chailloux, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Maillot,
M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 6**ANNEXE**

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« À titre de comparaison, le budget des Armées augmente de 7,5 milliards d'euros tous les deux ans entre 2022 et 2024, et il augmentera ensuite de 5 milliards d'euros par an d'ici 2030 pour atteindre les 413 milliards d'euros promis dans la Loi de programmation militaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de comparer les volumes budgétaires mentionnés dans la présente annexe afin d'être en mesure de comprendre les enjeux financiers.